

**OBJET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013-2015 DU MINISTERE DES OUTRE-MER  
DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2013**

**APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT  
AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ POUR LA POSE DES MODULES  
ET DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Un appel à projets a été lancé en début d'année par le Ministère des Outre-Mer, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'investissements publics 2013-2015 en matière d'équipements structurants.

Pour être recevables, les projets présentés par les collectivités réunionnaises doivent :

- relever d'un des deux domaines suivants :
  - \* infrastructures d'accueil des entreprises, au titre du volet économique,
  - \* désenclavement du territoire, au titre du volet social ;
- connaître un début d'exécution dès l'année 2013 ;
- être d'un montant supérieur à 1 500 000 € HT.

Dans ce cadre, deux dossiers ont été déposés par la Commune, au titre du volet économique, l'un concernant la rénovation du Petit Marché, le second portant sur la création de quarante locaux modulaires à vocation économique.

**• Rénovation du Petit Marché**

La rénovation globale, incluant le traitement des abords, a été évaluée à 1 638 000 € HT, les travaux devant démarrer en milieu d'année.

En l'absence d'autres partenaires financiers une subvention de 80 % est sollicitée ; le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Libellé d'opération	Coût prévisionnel (HT)	Subvention sollicitée du Ministère des Outre-Mer		Part Ville de Saint-Denis	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Rénovation du Petit Marché de Saint-Denis	1 638 000 €	1 310 400 €	80 %	327 600 €	20 %

• **Création de quarante locaux modulaires à vocation économique**

Dans un contexte économique difficile, au vu de la rareté et du coût élevé des loyers, la Ville souhaite implanter une centaine de locaux modulaires – regroupés par blocs de deux à cinq modules – afin de permettre à des artisans et acteurs économiques d'exercer leurs activités à des coûts modérés.

Ces locaux seront également ouverts à l'économie sociale et solidaire et auront pour objectif partiel de permettre le développement de celle-ci sur le territoire communal.

Dans un premier temps, il est prévu l'implantation de quarante modules, dont les premiers pourraient être installés dès le mois d'août prochain.

Ultérieurement, - au titre de 2014 -, soixante modules supplémentaires seraient mis à disposition des acteurs économiques.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet, estimé à 2 000 000 € HT pour quarante locaux modulaires, s'établit comme suit :

Libellé d'opération	Coût prévisionnel (HT)	Subvention sollicitée du Ministère des Outre-Mer		Part Ville de Saint-Denis	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Création de quarante locaux modulaires à vocation économique	2 000 000 €	1 600 000 €	80 %	400 000 €	20 %

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- de m'autoriser à lancer les consultations et passer les marchés nécessaires à la fourniture, la pose et aux raccordements aux différents réseaux des locaux modulaires,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces deux opérations,
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat / Ministère des Outre-Mer et à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13204-1-b-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/04/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013-2015 DU MINISTRE DES OUTRE-MER  
 DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2013**

**APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT  
 AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ POUR LA POSE DES MODULES  
 ET DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/2-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 9ème Adjoint, au nom des Commissions Economie Marchande/ Economie Solidaire et Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
 A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement prévisionnel des opérations suivantes :

Libellé d'opération	Coût prévisionnel (HT)	Subvention sollicitée du Ministère des Outre-Mer		Part Ville de Saint-Denis	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Rénovation du Petit Marché de Saint-Denis	1 638 000 €	1 310 400 €	80 %	327 600 €	20 %
Création de quarante locaux modulaires à vocation économique	2 000 000 €	1 600 000 €	80 %	400 000 €	20 %

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer les consultations et passer les marchés nécessaires à la fourniture, à la pose et aux raccordements aux différents réseaux des locaux modulaires évoqués à l'article 1,

**Délibération n° 13/2-04**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat / Ministère des Outre-Mer.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 5**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget de la Ville, au chapitre 23 et article 2313.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget de la Ville au chapitre 13 et article 1321.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13204-2-b-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/04/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013-2015 DU MINISTERE DES OUTRE-MER  
 DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2013**

**APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT  
 AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ POUR LA POSE DES MODULES  
 ET DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°13/2-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 9ème Adjoint, au nom des Commissions Economie Marchande/ Economie Solidaire et Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
 A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement prévisionnel des opérations suivantes :

Libellé d'opération	Coût prévisionnel (HT)	Subvention sollicitée du Ministère des Outre-Mer		Part Ville de Saint-Denis	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Rénovation du Petit Marché de Saint-Denis	1 638 000 €	1 310 400 €	80 %	327 600 €	20 %
Création de quarante locaux modulaires à vocation économique	2 000 000 €	1 600 000 €	80 %	400 000 €	20 %

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer les consultations et passer les marchés nécessaires à la fourniture, à la pose et aux raccordements aux différents réseaux des locaux modulaires évoqués à l'article 1,

**Délibération n° 13/2-04**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat / Ministère des Outre-Mer.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 5**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget de la Ville, au chapitre 23 et article 2313.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget de la Ville au chapitre 13 et article 1321.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13204-2-b-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/04/2013



Gilbert ANNETTE